

**Arrêté n° DS 17-10-2018-01 portant délégation de signature  
Monsieur Youssef Moulay BARKATOU, Directeur de l'IREM&S  
Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques et des Sciences  
Laboratoire de Mathématiques et Applications**

**Le Président de l'Université de Poitiers**

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil du Laboratoire de Mathématiques et Applications en date du 20 avril 2015 portant élection de Madame Alessandra SARTI, Directrice du laboratoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- Vu la délibération de l'Assemblée générale du Département de Mathématiques du Laboratoire de Mathématiques et Applications en date du 3 juillet 2018 portant élection de Monsieur Youssef Moulay BARKATOU, Directeur de l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques et des Sciences (IREM&S) à compter du 4 juillet 2018 ;

**Arrête**

**Article 1 : Actes administratifs**

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Youssef Moulay BARKATOU, Directeur de l'IREM&S, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les ordres de mission sur le territoire métropolitain exclusivement ;
- Les autorisations d'invitation de personnalités extérieures ;

**Article 2 : Actes financiers**

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Youssef Moulay BARKATOU, Directeur de l'IREM&S, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commande, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT ;
- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT ;

**Article 3 : Actes budgétaires**

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Youssef Moulay BARKATOU, Directeur de l'IREM&S, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes de certification du service fait ;

**Article 4 : Publicité et exécution**

Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 03/11/2018  
Le délégataire,

Monsieur Youssef Moulay BARKATOU



Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Fait à Poitiers le 17 octobre 2018  
Le Président de l'Université

Yves JEAN



**UNIVERSITE DE POITIERS**

**09. NOV. 2018**

**Direction des affaires juridiques**